



Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 2 octobre 2018

1. Présentation du projet "Ronquoz 21"

Le projet "Ronquoz 21" concerne les terrains qui s'étendent du Pont du Rhône jusqu'à l'entrée ouest de l'autoroute. C'est un périmètre important de 60 hectares. La transformation du quartier a déjà commencé par l'implantation de l'EPFL. Elle continuera par l'installation des étudiants de la HES-SO et la construction de Cour de gare. La Municipalité a décidé de mener à bien cette mue en privilégiant une démarche participative avec les habitants du quartier et les entreprises situées dans la zone.

2. Informations sur l'aide sociale 2018

A la fin février 2018, les montants engagés pour l'aide sociale étaient 20% plus élevés que le budget. Cette tendance est confirmée à ce jour. Le Service des affaires sociales apporte une attention constante sur l'évolution des charges en collaboration avec l'Etat du Valais. Il a procédé à une analyse fine des profils des bénéficiaires. De plus il mène une réflexion sur le financement, notamment le lien entre les montants engagés et l'urbanisation de l'aide sociale.

Selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle, le financement est assuré à 70% par le canton et à 30% par les communes. Ces dernières font l'avance pour l'aide sociale.

Ces montants sont répartis de la manière suivante : 19% sur l'ensemble des communes en fonction de leur population. Le préciput de 11% des dépenses totales est réparti proportionnellement aux montants engagés pour les personnes domiciliées dans chacune des communes, ce qui désavantage la Ville de Sion.

3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "La prolongation de la zone réservée à Uvrier"

L'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 0 non et 0 abstention.

Le 10 novembre 2016, les secteurs de la zone à bâtir à l'ouest d'Uvrier, actuellement en zone d'aménagement différé ainsi que la zone d'intérêt général attenante a été déclarée zone réservée pour une durée de deux ans. Ce délai peut être prolongé pour une durée de trois ans.

Le message est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention



4. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones Service cantonal de la circulation routière et de la navigation (SCN) à Champsec (Casernes)"

L'entrée en matière est acceptée par 52 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Service cantonal de la circulation routière et de la navigation envisage de construire un nouveau centre sur un terrain situé dans le secteur des casernes. L'affectation actuelle (zone d'intérêt général B) ne permet pas d'accueillir le programme projeté. De plus, la délimitation entre la zone mixte II et la zone d'intérêt général B ne correspond pas au parcellaire. Le Conseil municipal demande donc une modification partielle du PAZ : mise en zone d'intérêt général A de la parcelle appartenant à l'Etat.

Le vote à bulletin secret est demandé par 6 membres du Conseil général, soit le 10% de l'assemblée.

Le message est accepté par 37 oui, 11 non et 3 abstentions.

5. Informations de la Municipalité

- Agglo : Le projet d'Agglo 3^{ème} génération portant sur environ 35 millions a été accepté à Berne. Le délai de réalisation des mesures d'Agglo est fixé à 2026.
- Constituante : La Municipalité a décidé d'appliquer les mêmes règles pour la campagne de la Constituante que lors de l'élection du Grand Conseil en 2017.

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz